



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 13 avril 2021
20h à la mairie

Présents : DE CUYPER L. - DEGRYSE P. – DELAGNEAU L. - DOMICE S. – GAGNEPAIN M. – LAMARE A.
(arrivé à 20h08) – LOFFROY J. - MAUFROY E. – MEYER T. (arrivé à 20h08) - CHERRIER C. – ESTEVE T.
– HELL P. – BOULMIER K.

Absent excusé : CORNAT G. (pouvoir à CHERRIER C.)

Absent :

Secrétaire de séance : CHERRIER C.

Monsieur le Maire annonce la démission de Marie Hamelin du poste de conseillère municipale.

Validation du compte rendu du conseil du 15 février et du 8 mars validé à la majorité.

Ordre du jour

- ❖ Rapport de la CLECT
- ❖ Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes
- ❖ Convention de participation à la classe ULIS de Chablis
- ❖ Vote du compte gestion
- ❖ Vote du compte administratif -
- ❖ Vote des taxes communales
- ❖ Vote des subventions communales
- ❖ Vote du Budget 2021

- ❖ Divers

Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission s'est réunie le 9 mars et la commune était représentée par Adrien Lamare.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

La Commission a validé les montants d'attributions de compensation des communes.

La commune de Pontigny percevra pour l'année 2021, la somme de 151 251 euros.
Cette somme sera versée en 11 mensualités de 12 604 euros et une de 12 607 euros.

Le conseil doit approuver le rapport de la CLECT du 9 mars dernier.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du rapport de la CLECT.

Le rapport de la CLECT est validé à la majorité.

Pour (13) Contre (0) Abstention (1)

Transfert de la compétence mobilité

Monsieur le Maire présente le point concernant le transfert de la compétence « organisation de la mobilité », à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

L'article L.1231-1-1 de code des transports définit les services pouvant être organisés par la 3CVT, dans son ressort territorial :

- Services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement)
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement)
- Services de mobilité scolaire

La loi n'impose pas aux EPCI une obligation d'exercice de la compétence mobilité mais les habilite simplement à s'emparer des services adaptés aux besoins de ses habitants.

Les services de transport régulier, à la demande et scolaire qui concernent un territoire plus large que celui de communauté de communes demeurent de la compétence de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il est enfin précisé qu' défaut de transfert de la compétence, la Région Bourgogne Franche-Comté deviendra unique organisatrice de la mobilité.

Le conseil communautaire a accepté de transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs lors de sa séance du 11 mars 2021.

La délibération porte sur l'ensemble de la compétence mobilité.

Monsieur le Maire soumet au vote le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Le conseil à la majorité valide le principe.

Pour (6) Contre (4) Abstention (4)

Participation au frais de scolarité en classe ULIS de Chablis

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un élève de la commune de Pontigny est inscrit en classe ULIS à Chablis.

De ce fait, la commune doit participer aux frais de fonctionnement de l'école qui se montent à 790 euros pour l'année scolaire.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil la validation afin de pouvoir signer cette convention.

Le conseil à l'unanimité valide ce principe.

Pour (14) Contre (0) Abstention (0)

Vote du compte de gestion

Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHERRIER, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte de gestion de la commune et quitte la salle du conseil.

Le compte de gestion, émis par la trésorerie est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur CHERRIER soumet au vote la validation du compte de gestion.

Le conseil à la majorité valide le compte de gestion.

Pour (11) Contre (1) Abstention (1)

Vote du compte administratif

Monsieur CHERRIER présente le compte administratif de la commune.

En Fonctionnement :

Résultat déficitaire reporté : 11 328.45 euros

Opération de l'exercice :

Dépenses : 618 831.40 euros

Soit dépenses totales : 630 159.85 euros

Recettes : 623 353.20 euros

Résultats de fonctionnement déficitaire : 6 806.65 euros

En Investissement :

Résultat déficitaire reporté : 223 409.26 euros

Opération de l'exercice :

Dépenses : 61 310.51 euros

Soit dépenses totales : 284 719.77 euros

Recettes : 19 510.75 euros

Résultat d'investissement déficitaire : 265 209.02 euros

Au cumul :

En dépense : 914 879.62 euros

En recette : 642 863.91 euros

Déficit : 272 015.67 euros

Monsieur Cherrier soumet au vote la validation du compte administratif

Le conseil à la majorité valide le compte administratif.

Pour (11) Contre (1) Abstention (1)

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil.

Vote des taxes communales

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, la nouvelle formule des taux d'imposition suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Les bases sont impactées cette année par deux réformes :

- La modification du financement des collectivités locales avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- La réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels compensée par l'Etat par une allocation compensatrice.

Dès cette année, notre collectivité ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales compensées par la redescende de la part départementale de foncier bâti sur la commune.

Notre taux de foncier bâti est donc modifié. Il fait apparaître un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 soit 37.81 %.

Le taux de foncier non bâti n'est pas impacté par la réforme.

Ce transfert de la part départementale est accompagné de la mise en place du mécanisme de coefficient correcteur afin que chaque commune dispose de ressources équivalentes à l'année précédente.

En 2020 la commune a perçu :

Taxe d'habitation : 92 210 € - Taxe Habitation Loyer Vacant : 2 300 €

Foncier Bâti : 132 916 € - Foncier Non Bâti : 22 384 €

Allocations compensatrices : 17 816 €

Soit un total de 267 626 €.

Pour 2021 :

Selon les taux en vigueur les recettes 2021 seront de :

Foncier bâti : 295 636 € - coefficient correcteur 78 963 = 216 673 €

Foncier non bâti : 22 455 €

Taxe sur les résidences secondaires + THLV : 9 039 € (taux gelé de 2019 à 2023)

Allocations prévisionnelles : 20 209 €

Soit un total de 268 376 €

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, après la réunion de la commission finances que pour l'équilibre du budget il serait souhaitable d'augmenter les taux de 2 %.

Ce qui amènerait une recette complémentaire de 6 390 euros.

Les taux seraient pour le Foncier bâti de 38.57 et pour le non bâti de 49.68.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition de hausse des taux d'imposition.

Le conseil à la majorité valide cette proposition. La voix de Monsieur le Maire étant prépondérante, en cas d'égalité.

Pour (6) Contre (6) Abstention (2)

Subventions communales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur l'affectation des subventions communales.

Il a été décidé en commission finances qu'il n'y aurait pas de subventions complémentaires sur l'année 2021.

La répartition des subventions se présente ainsi :

L'ADMR : 200 euros / Le club intergénération : 600 euros / SIADPA : 200 euros / Comité des fêtes : 500 euros / Amis de Pontigny : 500 euros / ASS FOOT : 900 euros / Association Chasse de Pontigny : 200 euros / LA VANDOISE : 200 euros / PONTONIC : 500 euros / LES ATELIERS DE L'ORANGERIE : 300 euros.

Soit un montant global de 4 100 euros.

Monsieur le Maire soumet au vote la répartition de ces subventions.

Le conseil à la majorité valide cette répartition.

Pour (10) Contre (0) Abstention (4)

Vote du Budget 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget 2021 travaillé en commission finances.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 629 109 euro.

Monsieur le Maire précise que les finances de la commune sont très serrées.

Il annonce que cette année un gros travail de réduction des charges de fonctionnement, sur les charges à caractères générales, va être mis en place.

Comme il a été vu lors de la validation des taux d'imposition, Monsieur le maire précise bien que la suppression de la taxe d'habitation n'aura pas répercussion sur les recettes de la commune.

Il est également provisionné de pouvoir mettre une aide supplémentaire à notre employé communal en cas de besoin en période forte.

Le budget d'investissement s'équilibre à 1 183 414 euros.

Monsieur le Maire précise que le budget investissement est surtout impacté par les Restes à Réaliser dû à la rénovation de l'orgue.

Sur cette année 2021, seul du matériel pour les pompiers, le changement des détecteurs incendies et alarme et un remplacement de pièces sur la chaudière de la maison Pierrot ont été inscrits pour un montant de 3 700 euros.

Après discussion, Monsieur le Maire, soumet au vote le budget 2021.

Le conseil à la majorité valide cette répartition.

Pour (11) Contre (2) Abstention (1)

Divers

Orgue

Monsieur le Maire confirme qu'il a signé le premier ordre de service pour la rénovation de l'Orgue.

Il rappelle qu'il avait demandé l'avis de tous les membres du conseil par mail en date du mars dernier sur le sujet Il en ressort que :

8 membres y sont favorables : Mesdames DEGRYSE, DELAGNEAU, DOMICE, HELL et LOFFROY ainsi que Monsieur le Maire et messieurs BOULMIER et ESTEVE

2 membres se sont abstenus, Madame HAMELIN et Monsieur MEYER

5 membres y sont défavorables : Madame GAGNEPAIN et Messieurs CHERRIER, CORNAT, DE CUYPER et LAMARE.

Le démontage de la tuyauterie, commencera le lundi 19 avril et jusqu'au 23 avril. Un échafaudage sera mis en place le 23 et 26 avril pour pouvoir démonter la partie instrumentale. La fin du démontage est prévue le vendredi 7 mai.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait les demandes pour avoir des prêts relais auprès de la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Elections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire informe que pour les élections Régionales et Départementales doivent se faire au mois de juin.

Le gouvernement se pose la question de maintenir ou reporter ces élections. Une demande a été faite par le Préfet à tous les maires de donner leur avis par oui ou non pour le maintien ou le report de ces élections.

Monsieur le Maire souhaite garder la date de juin sous réserve que tous les gestes de protections soient présents.

Enfance / 3cvt / Sivos

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à la maison de l'enfant avec la vice-présidente à l'enfance, le président du SIVOS, les maires de Pontigny, Rouvray, Venouse et le directeur de la Maison de l'enfant, concernant les impayés de gardes d'enfants et de cantine.

Il en est ressortit qu'une action va être mise en place par le Président du Sivos concernant la cantine et par la 3CVT pour le reste.

Eclairage Public

Lors de la commission finances, il a été demandé si nous avons la possibilité d'arrêter l'éclairage public la nuit, sur la nationale 77.

Après contrôle auprès de la DIR, nous avons la possibilité de le faire. Ci-dessous le retour du responsable de la DIR :

« Il n'y a aucune obligation d'éclairer les agglomérations la nuit. De nos jours, le sujet de la sécurité des personnes est mis en avant pour les conserver. D'ailleurs, il a été connu quant à la DIR Ile de France, des câbles avaient été volés sur son réseau et il a fallu un certain temps pour remettre en état l'éclairage, or les collègues se sont aperçus qu'il y avait moins d'accident. A Auxerre, la RN6 a fait l'objet d'une étude. Nous avons éteint les candélabres un an et nous n'avons pas eu plus d'accident. Du coup, nous avons même fait retirer les candélabres et dans beaucoup d'endroits, les glissières de sécurité qui les protégeaient. Du coup moins d'obstacle au bord des routes. Le seul problème que nous avons, c'est quand, nous devons intervenir de nuit sur cette route. Les seuls éclairages restant sur la RN6 le sont par la demande de la ville d'Auxerre qui a tout repris à sa charge. Je confirme que Villeneuve saint Salves m'a demandé d'éteindre à une certaine heure, et j'ai validé »

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil. Ceux-ci ne voient pas d'inconvénients pour procéder à l'extinction de l'éclairage sur la RN 77, de 22h à 6h.

Monsieur le Maire précise qu'il fera la demande à Monsieur Falissard de la DIR Centre Est.

Convention Associations – Bâtiments communaux

Un courrier sera remis à toutes les associations avec la convention à remplir pour l'utilisation des bâtiments communaux.

Terrain à vendre

Une parcelle de bois est à la vente – Côté ferme sainte Procaire Terrain Sainte Radegonde
Courrier reçu de Maître Topin, Notaire à Maligny – environ 53.44 ares

Pour un montant de 3 500 euros.

Réponse à donner avant la fin du mois.

Le conseil valide le principe.

Monsieur le Maire précise qu'il fera le nécessaire auprès de Maître Topin.

Fleurissement des jardinières

A mettre en place le samedi 22 mai à partir de 9 hres, avec les habitants.

Une note d'information sera transmise sur le site et le Facebook de la commune.

Cette année la commune commandera aux Serres De Winter de Mont Saint Sulpice.

La variété de fleurs sera plus persistante pour pouvoir résister à la chaleur.

Questions des conseillers/conseillères

Sandrine DOMICE :

- Est-ce qu'un groupe de travail a pu commencer l'étude et analyse des charges de la commune ?

Monsieur le Maire annonce que le travail n'a pas encore commencé

- Qui a réalisé les bacs à fleurs installés devant la boutique de la vannerie ?

Marion GAGNEPAIN répond qu'ils ont été réalisés par l'employé communal, suite à sa demande. D'autres vont être ajoutés vers l'école.

Madame DOMICE précise qu'une information aurait pu être faite auprès de tous les conseillers.

Madame DOMICE souhaiterait qu'un compte rendu des réunions de commissions soit remis aux conseillers ne participant pas à ces réunions.

Thierry MEYER :

Il faudrait voir la faisabilité de créer un parking pour les pompiers pour que ceux-ci ne stationnent pas devant la sortie des habitations lors de leurs interventions.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

Rdv commissions à venir

Communication, Culture, Tourisme Développement économique le 6 mai à 9h30

Travaux Environnement, Bâtiment, Urbanisme Voirie le 10 mai à 18h30

Prochain conseil municipal : le lundi 10 mai à 20 hres

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 22h26